

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2019

L'An deux mil dix-neuf, le onze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des délibérations, sous la présidence de Lionel VACOSSIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 09

Date de la convocation : 7 juin 2019

PRESENTS : VACOSSIN Lionel – VANSINGHEL Daniel – CHERER Simon – LAVERDET Michel – COLLETTE Jean-Claude – GRANGIE Christophe – VACOSSIN Amélie – LETENDART Cyril – BOUZOU Jérôme.

EXCUSES : VIDAL Jean-Philippe – RAULET Régine – GRAULIERES Héloïse.

ABSENTS : BOURDET Nathalie – DELPECH Marie-France – PAILLARD Arnaud.

N°: 2019 - 14 **OBJET** : Avis sur l'étude d'impact environnemental du projet de photovoltaïque sur la ZAE Causs'Energie présenté par la société Reden Solar.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le dossier de permis de construire n°046 304 18 G0016 en date du 21/12/2018, déposé par la société SAS RS PROJET CRE représenté par M. ARRIBE Jean-Jacques pour la construction d'une centrale photovoltaïque de 3 MWc sur le Parc d'activités économiques Causs'Energie au lieu-dit « Champ de Redon » a commune de Séniergues,

Vu l'étude d'impact, ses annexes et son résumé technique, relatifs au projet de construction de la centrale photovoltaïque joints au permis de construire,

Considérant qu'en application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, il est sollicité l'avis de la communauté de communes et des communes intéressées par le projet sur le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée.

Considérant que la Communauté de communes et les communes disposent d'un délai de deux mois pour rendre leur avis,

Considérant que l'étude d'impact environnemental, réalisée conformément au code de l'environnement, aborde l'ensemble des thématiques demandées dans la législation et prend suffisamment en compte les principaux enjeux environnementaux liés à ce projet,

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur l'étude d'impact figurant dans le dossier présentant la construction d'une centrale photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 2 abstentions :

- Émet un avis favorable sur l'étude d'impact figurant dans le dossier présentant la construction d'une centrale photovoltaïque.
- Autorise Mr le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois susdits.

Pour extrait conforme.

Suivent les signatures au registre.

Montfaucon, le 12 juin 2019
Le Maire, Lionel VACOSSIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602047-20190611-2019-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2019
Affichage : 17/06/2019

